

# ASSEMBLEE GENERALE DU 23 juin 2011

## COMPTE-RENDU

L'an deux mil onze, le 23 juin, à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Le quorum étant atteint, Le Président du SIRTOMRA, M. Richard ouvre la séance à 9 h41.

Monsieur le Président salue la nombreuse l'Assemblée et passe à l'ordre du jour.

### 1. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte-rendu de l'assemblée précédente (24 mars 2011) n'appelle pas de commentaire et est adopté à l'unanimité.

### 2. RAPPORT ANNUEL 2010 DU SIRTOMRA

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets doit faire l'objet d'un vote en assemblée générale, avant le 30 juin de l'année suivante.

Le rapport 2010 devra ensuite faire l'objet d'une présentation aux conseils municipaux et être mis à la disposition des habitants, en mairie.

Le Président présente le rapport 2010 du SIRTOMRA sur le prix et la qualité du service.

- Le tonnage d'ordures ménagères diminue malgré l'augmentation de la population. A part pour les emballages en verre, les tonnages de collecte sélective augmentent. Ces deux tendances vont dans le sens du Grenelle de l'Environnement.

- Près de 75% des déchets collectés (en porte à porte, apport volontaire et déchetteries) sont valorisés.

Les taux de valorisation et de recyclage montrent que les performances du SIRTOMRA sont bien placées par rapport aux moyennes française et européenne.

Le président fait cependant remarquer que, bien qu'en baisse, le taux de déchets non recyclables dans les bacs jaunes (« refus ») reste supérieur à 15% et doit baisser encore.

Dans le coût du service, apparait la participation au syndicat de traitement, qui se stabilise.

Les principaux investissements du SIRTOMRA touchaient à la réhabilitation des déchetteries.

**L'assemblée, ouï cet exposé, adopte à l'unanimité (46 voix) le rapport 2010 du SIRTOMRA sur le coût et la qualité du service.**

### 3. RAPPORT ANNUEL 2010 DE BGV

Suivant la même démarche, ce rapport, adopté par le syndicat de traitement (BGV) en séance du 16 juin 2011, est présenté par le président aux délégués du SIRTOMRA.

- L'unité de valorisation énergétique (UVE) a incinéré presque 62 000 tonnes d'ordures ménagères (OM) et déchets industriels (DIB) pour une capacité annuelle de 64 000 tonnes. L'apport en OM des trois syndicats de collecte étant de 42 000 tonnes, il reste une marge substantielle pour un accroissement de population.

L'UVE produit de l'énergie (eau chaude, électricité) et des mâchefers qui sont valorisés. Les REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères), déchets ultimes du process d'incinération, se limitent à 3,74% des tonnages entrants.

- Le centre de tri a traité 8 456 tonnes de déchets issus de la collecte sélective. Le taux de refus indiqué (19,57%) comprend aussi les refus dus au process.

Le Président précise que la haute performance énergétique de l'UVE (71,3%) ainsi que sa certification iso 14001 permettent de bénéficier d'un taux de TGAP réduit.

Le produit de la vente des matériaux issus du tri augmente par rapport à 2009 car les cours des matériaux sont en hausse.

#### 4. EXONERATIONS DE TEOM (ENTREPRISES)

L'exonération de TEOM des entreprises assurant la collecte et la valorisation de leurs déchets d'activité en dehors du service proposé par le SIRTOMRA reste possible. Les délibérations doivent être prises avant le 15 octobre pour l'année suivante.

L'assemblée,

- vus les demandes d'exonération et les justificatifs fournis,
  - à l'unanimité (46 voix),
- exonère de TEOM pour l'année 2012, les entreprises suivantes :

Demandeur	Adresse ddeur 1	Adresse ddeur 2	CP ddeur	site	Adresse site 1	Adresse site 2	CP site
SAS Murlaur (Intermarché)	63 rue de Saint Germain		45170 Neuville aux Bois	SAS Murlaur (Intermarché)	63 rue de Saint Germain		45170 Neuville aux Bois
SARL Jatteau	32 rue de la Fontaine de Roulin	ZI	45170 Neuville aux Bois	SCI H2I	32 rue de la Fontaine de Roulin	ZI	45170 Neuville aux Bois
Thierry-Perche	2 rue de Montfort	BP 11	45170 Neuville aux Bois	Thierry-Perche	2 rue de Montfort		45170 Neuville aux Bois
MBLD	15 Place des Halles	BP 199	28004 Chartres Cedex	Lecureur Semences	20 rue de la Gare		45410 Artenay
Transports Delcroix	ZI		45410 Artenay	Transports Delcroix	ZI		45410 Artenay
MBLD	17 Place des Halles	BP 201	28006 Chartres Cedex	MBLD	Rue de la Gare		45410 Artenay
Mory Team	ZAC du Moulin	BP 5	45410 Artenay	Mory Team	ZAC du Moulin	BP 5	45410 Artenay
SCI Orgest	35 Chemin des Alluets		78 240 Chambourcy	SCI Orgest	105 Route Nationale 20		45520 Cercottes
SCI du 9 RN 20	9 RN 20		45520 Cercottes	SCI du 9 RN 20	9 RN 20		45520 Cercottes
SCI TIE	1230 Rue de la Chaise		45520 Cercottes	SCI TIE	1230 Rue de la Chaise		45520 Cercottes
SCAEL	15 Place des Halles	BP 199	28004 Chartres Cedex	SCAEL	Parcelle 148 A		28140 Orgères en Beauce
MBLD	16 Place des Halles	BP 200	28005 Chartres Cedex	MBLD	8 rue de la Gare		28140 Orgères en Beauce
SARL Terrier - Richard	Sorency		45310 Tournois	SARL Terrier - Richard	Sorency		45310 Tournois

Ai

Ainsi que les quatre déchetteries (Artenay, Neuville aux Bois, Patay, Orgères en Beauce) et l'ancien quai de transfert du SIRTOMRA (le trou aux Lièvres à Sougy).

#### 5. REMPLACEMENT D'UN DELEGUE A LA COMMISSION « DECHETTERIES »

M. Denizet, délégué de la communauté de communes de la Forêt, a démissionné du SIRTOMRA pour raison professionnelle. La communauté de communes a élu un nouveau délégué au sein du SIRTOMRA, mais M. Denizet était membre de la commission déchetteries et délégué au syndicat de traitement Beauce Gâtinais Valorisation.

Le nombre de personnes dans la commission déchetteries n'est pas fixé. Faute de candidats, aucun nouveau membre n'est élu.

Par contre, le SIRTOMRA doit déléguer huit représentants au syndicat de traitement.

**Un seul candidat se présente : M. Gilles Grillon, délégué d'Artenay. D'un commun accord, le vote est effectué à main levée. M. Gilles Grillon, délégué d'Artenay, est élu à l'unanimité (46 voix).**

#### 6. ACQUISITION D'UN VEHICULE

Au BP 2011, ont été provisionnés 15 000 € pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les déplacements professionnels et les transports de bacs et matériaux divers afin d'éviter que ces transports se fassent dans les véhicules personnels.

Ce véhicule serait aussi utile dans le cadre d'une éventuelle embauche d'un ambassadeur du tri.

Le président a consulté différents fournisseurs (UGAP, Renault, Peugeot) pour un véhicule utilitaire style Partner ou Kangoo (70-85 CV).

Le véhicule devra être garé à l'abri; l'espace d'accès au nouveau dépôt de matériel mis à disposition par la Mairie pourrait permettre de garer un véhicule.

Le président attire l'attention des délégués sur la relative urgence de la commande, une hausse de tarifs étant prévue début juillet chez tous les fabricants.

**L'assemblée,**

- **Ouï l'exposé du président**

- **vu le budget 2011,**

**à l'unanimité (46 voix), autorise le président à négocier et engager une acquisition de véhicule, dans la limite de la prévision budgétaire et engager toutes les démarches nécessaires pour l'assurance, l'entretien et l'alimentation en carburant de ce véhicule.**

#### **7. RECRUTEMENT D'UN AMBASSADEUR DU TRI**

Un ambassadeur de tri chargé du contrôle qualité de la collecte sélective à la source (bacs jaunes) et de la communication directe auprès des habitants (porte à porte, visites de sites, organisation d'événements, ...) permettrait d'améliorer la qualité des collectes sélectives et pourrait sensibiliser les habitants à la nécessité de réduire les déchets.

La solution envisagée avec Beauce Gâtinais Valorisation (partage d'un poste de chargé de communication) n'est plus d'actualité.

Le coût de l'embauche (un emploi aidé est envisageable) sera limité par les aides d'Eco Emballages et l'économie qu'engendrerait un taux de refus moindre.

**Sur proposition du bureau et vu le budget 2011, l'assemblée, à l'unanimité (46 voix), décide d'ouvrir un poste à temps partiel et autorise le président à lancer toutes les démarches nécessaires pour l'embauche d'un ambassadeur du tri.**

#### **8. ACQUISITION DE MEUBLES**

Au BP 2011, 7000 € sont prévus pour l'acquisition de meubles et matériel informatique afin d'équiper le second bureau du SIRTOMRA (qui serait à la fois le bureau de l'ambassadeur du tri, bureau présidentiel et salle de réunion).

**L'assemblée, vu le BP 2011 et à l'unanimité (46 voix), autorise le président à négocier et engager une acquisition, dans la limite de la prévision budgétaire.**

#### **9. CHANGEMENT DE GRADE ET ISS**

Les grades de la filière technique de la fonction publique territoriale ont été refondus au 1<sup>er</sup> janvier 2011. En mai, les primes correspondantes à ces nouveaux grades ont été publiées.

L'ISS (indemnité spécifique de Service) accordée à l'embauche à Mme Moreau, change avec le grade.

Ayant changé de grade au 1<sup>er</sup> janvier 2011, Mme Moreau demande que l'ISS soit revue en conséquence (nouveau grade et

décret fixant les montants de référence et coefficients d'application).

**L'assemblée, à l'unanimité (46 voix)**

- **Vu le BP 2011,**

- **Vue la délibération du 11 décembre 2001 attribuant l'ISS à Mme Moreau**

- **Vu l'arrêté du 11/01/2011 portant intégration de Mme Moreau dans le grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,**

- **Vu le décret 2003-799 du 25 août 2003 modifié**

**Accorde à Mme Moreau, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, le coefficient d'application 16 correspondant au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe. Ce coefficient s'applique au montant de référence en vigueur (361,90).**

**Le pourcentage de modulation reste inchangé.**

#### **10. MARCHE DE COLLECTE**

Les marchés de collecte en porte à porte et en apport volontaire approchent de leur première échéance (30 mars 2012).

Le SIRTOMRA peut décider de reconduire expressément ces marchés (indépendamment l'un de l'autre), deux fois un an à condition d'en informer le prestataire six mois avant l'échéance, soit avant le 30 septembre 2011.

Si l'assemblée décide de ne pas prolonger l'un ou l'autre de ces marchés, une nouvelle procédure d'appel d'offres devra être engagée.

L'aide d'un assistant à maître d'ouvrage pour la rédaction du cahier des charges et l'analyse des offres, ainsi qu'une éventuelle aide à la décision concernant le parc de conteneurs d'apport volontaire (suppression, conservation en l'état, déplacement de certains conteneurs,...), les fréquences de collecte, la conteneurisation, etc. pourrait alors être envisagée.

Le président précise que, même si la prestation en apport volontaire pourrait être améliorée, les prix des marchés de collecte actuels sont plutôt avantageux pour le SIRTOMRA (prix inférieurs ou égaux aux estimations faites à l'époque par l'AMO). De plus, un temps de réflexion est nécessaire pour décider

- du devenir des points d'apport volontaire (verre- papier) suite à l'intégration des papiers dans la collecte en porte à porte
- des options de collecte en porte à porte (fréquence, conteneurisation,...).

**L'assemblée, sur proposition du bureau,**

- **vu le code des marchés publics,**
- **vus les marchés de collecte en porte à porte et apport volontaire, à l'unanimité (46 voix)**
- **décide de prolonger d'un an les marchés de collecte en porte à porte et apport volontaire signés respectivement avec Véolia propreté et Paté SAS,**
- **autorise le président à consulter et retenir un assistant au maître d'ouvrage pour une aide à la décision en matière de collecte des déchets et pour la rédaction des DCE, et l'analyse des offres pour le renouvellement des marchés de collecte.**

#### **11. CONVENTION DE PRET DE « POINTS TRI » POUR PERMETTRE LA COLLECTE SELECTIVE LORS D'EVENEMENTS COMMUNAUX.**

Fêtes associatives, fêtes locales, manifestations sportives sont autant de regroupements de population qui engendrent une surproduction de déchets, dont certains sont recyclables.

Pour des raisons environnementales et pour répondre à la demande de certaines collectivités, le SIRTOMRA pourrait proposer un prêt de kits (bacs à ordures ménagères et emballages recyclables + signalétique) permettant d'inciter les participants à trier leurs déchets.

Le président fait une lecture rapide de la convention (jointe en annexe au présent compte-rendu).

Signée entre le SIRTOMRA et la commune pour chaque événement, elle précise les modalités de prêt des points-tri (transport, communication, caution, état des lieux).

**L'assemblée à l'unanimité (46 voix)**

- **autorise le président à engager les investissements pour une dizaine de points-tri qui seront mis à la disposition des communes sur signature de la convention,**
- **autorise le président à signer ladite convention avec les communes et communautés de communes du SIRTOMRA.**

#### **12. ACQUISITION DE BACS**

Vu le nombre de bacs à acquérir (plus de 100), une délibération est nécessaire pour d'inscrire la dépense correspondante en section d'investissement.

D'autre part, les tarifs de remboursement de bacs détériorés, perdus ou supplémentaires doivent être mis à jour par délibération.

**L'assemblée, à l'unanimité (46 voix),**

- **décide d'inscrire les acquisitions de bacs roulants en section d'investissement, chapitre 21, article 2188,**
- **vote les nouveaux tarifs suivants pour les remplacements ou adjonctions de bacs :**

120 litres	30 €
240 litres	40 €
360 litres	65 €

### **13. LE POINT SUR LA FACTURATION DES APPORTS DES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIES**

A ce jour, 193 entreprises, associations, agriculteurs et collectivités ont demandé une ou plusieurs carte(s) d'accès aux déchetteries. Trois cent vingt cartes ont été attribuées.

Un premier rôle de 33 factures a été émis pour février-mars 2011 (le mois de janvier, considéré comme un mois d'essai et de mise en place, ne sera pas facturé), pour un montant total de 1 155 €.

Le président rappelle que les professionnels qui ont pris une carte pour apporter leurs déchets d'activité restent des habitants du territoire du SIRTOMRA et gardent à ce titre un droit d'accès gratuit pour leurs déchets personnels.

### **14. LE POINT SUR LES TRAVAUX EN DECHETTERIES**

La réhabilitation de la déchetterie d'Artenay est terminée ; il reste à changer les serrures des nouveaux portails pour des canons compatibles avec les clés de l'exploitant.

La dernière déchetterie à réhabiliter est celle d'Orgères en Beauce. La société ERDF acceptant de céder une partie de terrain, les procédures préalables au chantier (prévu pour l'automne 2011) sont lancées. La commune prend à sa charge l'acquisition de terrain et les charges liées (géomètre, notaire ;...). Le SIRTOMRA fera mettre sur la nouvelle emprise, une clôture conforme à la demande d'ERDF.

D'autre part, en déchetterie d'Artenay, des entreprises ont été consultées pour construire un escalier permettant au gardien d'accéder directement en haut de quai près du local à déchets spéciaux.

**L'assemblée à l'unanimité (46 voix),**

- **autorise le président à négocier et signer un avenant avec l'entreprise Le Brun afin de mettre en place sur la partie de terrain jouxtant celui d'ERDF une clôture sécurisée répondant à la demande de cette entreprise.**
- **Autorise le président à commander auprès de l'entreprise mieux-disante, un escalier métallique pour la déchetterie d'Artenay.**
- **Les sommes nécessaires sont inscrites au BP 2011, respectivement chapitres 23 et 21.**

La sécheresse de ce printemps n'a pas permis de semer le gazon dans les déchetteries rénovées. L'engazonnement sera réalisé à l'automne.

### **15. AFFAIRES DIVERSES**

Le président rappelle que le SIRTOMRA tient à disposition des communes, des bacs à couvercle jaune de 120, 240 et 340 litres permettant d'équiper de manière permanente les salles des fêtes et salles communales pour la collecte sélective.